



COMITÉ ASSURER LA SÉCURITÉ DES MILIEUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 14 JUIN 2022 EN MODE HYBRIDE (SALLE PUBLIQUE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences :

M. Jonathan Bradley, conseiller municipal et président du Comité
M. Dany Carpentier, conseiller municipal
M. Benoît Cassista, citoyen
M. Richard W. Dober, conseiller municipal (départ : 13 h 54)
M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du Comité (départ : 13 h 30)

Mme Pascale Albernhe-Lahaie, conseillère municipale
Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale (13 h 27 à 13 h 36)
Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale
M. Dany Boivin, coordonnateur – Loisirs (12 h 08 à 12 h 52)
M. Philippe Champagne, chef de service – Sport, événements et plein air (12 h 08 à 12 h 47)
Mme France Cinq-Mars, directrice générale (arrivée : 12 h 45)
M. Dany Cloutier, directeur – Sécurité incendie et sécurité civile
Mme Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire (12 h 08 à 12 h 47)
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal (13 h 45 à 13 h 54)
M. Maxime Gagnon, directeur – Police
M^e Alex Hamelin, directeur par intérim – Services juridiques (13 h 03 à 13 h 54)
M. Marc-André Hould, attaché politique
Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités
Mme Catherine Lafrenière, conseillère – Analyste stratégique (12 h 47 à 13 h 54)
M. Jean Lamarche, maire (arrivée : 14 h 08)
M. Pierre-Marc Lincourt, chef de service – Gestion contractuelle (arrivée : 13 h 55)
Mme Marianne Méthot, directrice de cabinet – Cabinet du maire (arrivée : 13 h 40)
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal
M. Jean-Yves Ouellet, capitaine – Division de la sécurité du milieu et du support organisationnel (arrivée : 12 h 08)
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne (arrivée : 12 h 14)
M. François Vaillancourt, directeur général associé

Absence : M. Lévis Ntabiriho, citoyen

Il est important de préciser que ce comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. Jonathan Bradley, président du Comité, à 12 h 10. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débiter.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M. Jonathan Bradley demande aux membres du Comité s'ils consentent à ce que la réunion soit enregistrée. Les membres consentent à l'enregistrement.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M^e Annie Pagé demande l'ajout d'un sujet en Affaires diverses. L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 mai 2022**

M. Jonathan Bradley s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du Comité du 10 mai 2022 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. Dany Carpentier demande un suivi sur la crise du logement. Il invite aussi ses collègues à assister à la réunion de la Table de travail sur le développement social, le jeudi 16 juin, qui fera une mise à jour sur la situation du logement. Mme Sophie Desfossés informe les membres du Comité qu'un bilan des besoins a été dressé la veille : il y a quinze cas critiques de familles à relocaliser et sept familles qui ont présenté une demande à l'Office municipal d'habitation (OMH). De plus, deux demandes sont entrées par BAIL-Mauricie, ce qui élève le niveau de difficulté, et six familles de réfugiés arriveront le 23 juin (demandes faites par le CIUSSS). M. Dany Cloutier annonce quant à lui qu'il vient tout juste d'apprendre qu'aucun hôtel ne pourra loger les familles à la rue cet été. M. Bradley demande si même les petits motels ont refusé d'héberger des familles sans logement. M. Cloutier va poser des questions et faire un suivi plus tard. M. Bradley demande aussi si la Ville a envisagé d'autres solutions pour pallier le refus des hôteliers. Mme Desfossés répond qu'un site d'hébergement pourrait être ouvert, mais qu'en cette période très achalandée pour ses équipes, elle n'a pas de ressources qui pourraient être assignées à un centre d'hébergement.

5. **Affichage – Panneau informatif sur la sécurité nautique sur la rivière Saint-Maurice**

M. Philippe Champagne informe les membres du Comité que sa présentation comporte deux volets : un sommaire de la démarche de légifération de la vitesse sur la rivière Saint-Maurice et la sensibilisation à la sécurité nautique et à la cohabitation. Il commence par expliquer le cadre légal de la restriction réglementaire par Transports Canada (étapes allant de la problématique à la légifération), les utilisations de la rivière Saint-Maurice, les utilisateurs de la rivière, les

interventions policières 2019 et 2020, le périmètre d'intervention ciblé, la zone de légifération de la rivière (5 km/h et 10 km/h) et dresse les principaux constats dans ce dossier depuis les vingt dernières années (par exemple, lieu de rassemblement prisé par les plaisanciers de tous types et cohabitation entraînant des enjeux de sécurité, proximité du fleuve Saint-Laurent qui est un lieu privilégié pour la navigation et les sports nautiques à haute vitesse). Il termine cette partie de la présentation en décrivant les différents types de restrictions (la Ville vise l'annexe 6 qui limite la vitesse) et en énumérant les différents engagements de la Ville pour les prochaines années, notamment la poursuite des efforts de sensibilisation, l'affichage sur les rampes de mise à l'eau et à différents endroits pour la sensibilisation au partage de la rivière, la création d'une brigade d'agents de sûreté et la conservation d'un chemin de « navigation douce » pour favoriser la pratique de sports non motorisés.

M. Champagne poursuit sa présentation en abordant la sensibilisation à la sécurité nautique et la cohabitation. Il cite des extraits du Plan de communication envoyé à Transports Canada portant sur les cibles (usagers de la rivière à moteur, usagers de la rivière sans moteur, riverains du tronçon ciblé et organismes et entreprises présents en bordure de rivière), les enjeux (utilisateurs différents, besoins différents et changement de comportement), les axes de communication (slogan, messages clés et outils de communication sur trois ans), affichage en place et nouvelles bouées à venir. Il recommande de conserver la stratégie d'affichage lorsqu'il y aura légifération (coût de 21 000 \$) et de faire l'acquisition de nouvelles bouées informatives pour diffuser un message uniforme aux utilisateurs de la rivière (coût : 15 000 \$). Il répond ensuite à une question au sujet du moment où la légifération sera en vigueur, lorsque Transports Canada en aura fait l'annonce.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de conserver la stratégie d'affichage lorsqu'il y aura légifération et d'acquiescer de nouvelles bouées informatives. Approuvé à l'unanimité.

[...]

Levée de la réunion

Il est 14 h 14 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M. Jonathan Bradley
Président du Comité et conseiller
municipal



Mme Carine Houle
Secrétaire administrative aux commissions
et comités